



# ACRI - LIBERTE

(ASSOCIATION LOI 1901)

28 rue Salvador Allende 92000 NANTERRE  
Tél. 01 4721 5975 (permanence le mercredi 21h - 22h)  
<http://acriliberte.free.fr/>

---

de Monsieur Bernard Perraudin, président de l'association  
ACRI-Liberté, association locale d'usagers agréée  
à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine  
PREFECTURE, 167-177 avenue Joliot Curie, 92013 Nanterre Cedex

Nanterre, le 7 novembre 2013

*Objet : Recours hiérarchique en vue du retrait du permis de construire modificatif PC 092 050 11 D.0019-1 pour la construction d'une arène multimodale et d'un programme de locaux tertiaires, dénommée Arena Nanterre.*

*V. Réf. Lettre en date du 28 octobre 2013 signée de Monsieur Christian Pouget, Secrétaire général, chargé de l'administration de l'État dans le département.*

Monsieur le Secrétaire général

Nous vous remercions de votre assurance à suivre attentivement l'avancement du projet de transformation de la RD914-RN314 en boulevard urbain à double sens.

Vous soulignez que les engagements pris par les personnes publiques concernées par ce projet sont bien tenus et rappelez que le relevé de conclusions en date du 29 mai 2012 prévoit une concertation, puis une enquête publique en 2014. Ce relevé stipule également que la mise en conformité du plan local d'urbanisme sera réalisée à l'occasion de cette enquête publique.

L'Epadesa nous a adressé un plan, que vous trouverez ci-joint, des accès et du traitement des espaces publics aux abords de l'Arena, y compris en façade nord. Ce plan montre le tracé des deux chaussées du futur boulevard de La Défense, ainsi que le carrefour avec le boulevard Aimé Césaire. Il complète le plan produit dans le dossier de permis de construire, ce que nous demandions. On note que l'accès principal des poids-lourds et des cars, en entrée, est prévu à l'angle de ce carrefour, et en sortie, légèrement en retrait de l'intersection du futur boulevard avec la rue des Longues Raies.

Nous constatons de la part de nos interlocuteurs, à l'Epadesa, une réticence à tenir le calendrier prévu, même s'ils nous assurent que l'assiette foncière du projet, de ses ponts et de ses carrefours, est maîtrisée. Nous restons vigilants sur ce point et demandons que l'enquête publique porte strictement sur le projet routier pour que les délais de réalisation en 2015-2016, convenus le 29 mai 2012, soient respectés.

Au vu des deux documents reçus, votre lettre en date du 28 octobre 2013 et le plan des accès à l'Arena de l'Epadesa à la date du 30 octobre 2013, notre conseil d'administration a décidé, à une très large majorité, de retirer le recours hiérarchique et de ne pas y donner suite.

Par cette lettre, je confirme cette décision : je retire le recours hiérarchique présenté le 10 octobre 2013 auprès du Préfet des Hauts-de-Seine et n'entends pas y donner suite.

Veillez croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de nos sentiments respectueux.

Le président de l'association ACRI Liberté,  
Bernard Perraudin, urbaniste émérite OPQU